

Vous êtes en contrat CUI-CAE. Son but est de vous aider à accéder à un emploi durable. Pour cela, vous bénéficiez de formations :

- **Pour tous les nouveaux contrats**, des **formations obligatoires** d'adaptation à l'emploi organisées par la **DAFOP** (18 heures pour les missions administratives) et la **DSDEN** (60 heures pour les missions d'accompagnement des élèves en situation de handicap) se déroulant en général la première année de votre contrat.

- **Pour tout le monde**, des **formations facultatives** de développement des compétences, organisées par le **GIP** et les **Greta** (jusqu'à 60 heures pour votre contrat et son renouvellement, pouvant être réparties sur deux ans).

Comment ? Pour le choix des formations, une seule chose à faire : remplir ce **questionnaire en ligne** sur le site de l'académie d'Orléans-Tours (https://bv.ac-orleans-tours.fr/cui/Subs/questionnaire_saisie.php)

!/! Vous devez **impérativement** remplir un questionnaire à chaque renouvellement de contrat, **que vous vouliez choisir une formation ou non**. Si vous ne souhaitez pas suivre de formation pour cette année, vous devez cocher la case « je ne sollicite pas de formation pour cette année ».

Quand ? Pour les formations se déroulant de novembre à décembre N (période 1), les questionnaires doivent être remplis avant le 30/09/N. Pour les formations se déroulant de janvier à juin N+1 (période 2), les questionnaires doivent être remplis avant le 30/11/N. Au-delà, vos vœux ne pourront être traités qu'à la rentrée N+1.

!/! Vos **données personnelles** doivent être saisies avec le plus d'exactitude possible, en particulier vos adresse mail et téléphone portable qui serviront à vous adresser les convocations ou communiquer en cas de besoin. La **mission exercée** doit également être renseignée puisque c'est ce qui conditionnera la formation obligatoire d'adaptation à l'emploi. Enfin, **l'établissement employeur** doit être convenablement désigné."

Cocher un vœu ne signifie pas que l'inscription à cette formation est effective. La validation dépend du nombre de places disponibles. En revanche, si vous sélectionnez une formation, vous vous engagez à y participer. Si vous êtes retenu pour la formation, une convocation vous sera adressée par mail, avec copie à l'établissement d'exercice et à l'établissement employeur.

Les formations ont lieu en général sur le temps de travail. Elles se déroulent sur des journées complètes de 6 heures, consécutives ou non. Pour toute question concernant la récupération de vos heures, prenez contact avec votre établissement employeur.

En cas d'absence justifiée à une formation, vous **devez** envoyer un mail au service organisant la formation (GRETA, DAFOP, DSDEN) avec copie à votre établissement employeur et à contrats-aides-gip@ac-orleans-tours.fr